

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021**Convocation : 8/04/2021****Compte-rendu : 19/04/2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le jeudi quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, LOBJOIS, DEFOSSE, GOUESBIER C., FAUCHATRE, FERON, SUEUR, MAYOLLE

Absent excusé : MM. RIQUET

Secrétaire de séance : Madame Constance GOUESBIER

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour,

- Devis géomètre.
 - L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour cet ajout.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ Ramassage des encombrants :

Le ramassage des encombrants est supprimé, objet de discussion depuis plusieurs séances.

Monsieur SUEUR demande pour maintenir un ramassage au moins tous les 3 mois.

Monsieur MAYOLLE est pour un arrêt complet des ramassages, cela demande beaucoup de temps pour l'employé communal. Par contre le petit mot pour informer les habitants était très brutal. Peut-être rappeler aux habitants le fonctionnement des 3 déchetteries.

Monsieur le Maire rappelle l'incivilité trop importante concernant les encombrants, les cartons ne font pas partis des encombrants.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De supprimer complètement le ramassage des encombrants
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

2/ Columbarium : prix d'une case :

Le columbarium a coûté 3 132.00 € T.T.C. pour 6 cases.

Le prix divisé par le nombre de cases ($3\ 132 : 6 = 522$)

Monsieur le Maire propose la case à 550.00 € pour une durée de 30 ans.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une location de 30 ans pour un montant de 550.00 €
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

Il faudra prévoir un jardin du souvenir dans le nouveau cimetière.

3/ Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection :

La Commune a conventionné avec le Centre de Gestion de la Somme pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en date du 26 juin 2000 afin de répondre aux exigences réglementaires qui lui sont applicables.

La mission de cet Agent :

- Contrôler les conditions d'application de la réglementation Santé/Sécurité applicable au sein de votre collectivité,
- Proposer toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi que la prévention des risques professionnels

La charge de cet agent est comprise dans la cotisation trimestrielle versée au Centre de Gestion de la Somme

Monsieur SUEUR précise qu'avoir un œil extérieur

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour mettre à disposition de la commune un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

4/ Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

La taxe d'habitation sur les résidences principales est complètement supprimée. Pour compenser cette diminution, la partie sur la taxe foncière prélevée pour le département (25.54 %) est reversée à la commune.

Le taux de la taxe foncière (bâti) 2020 : 22.56 %

Le taux de la taxe foncière (non bâti) 2020 : 28.65 %

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'appliquer les mêmes taux que 2020 soit :
 - o Taux taxe foncière (bâti) : 48.10 %
 - o Taux taxe foncière (non bâti) : 28.65 %
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

5/ Subventions accordées par la commune :

Subventions accordées par la commune :

- Article 6554 :
 - o Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard : 2 000.00 €
 - o C.C.A.S. : 4 000.00 €
- Article 6573 :
 - o Communauté de Communes P-M, PAPI : 21 136.00 €
 - o Valloires : 550.00 €
- Article 6574 :
 - o Association défense PPRN : 3 000.00 €
 - o Croix Rouge : 150.00 €
 - o Cavaliers de la Baie de Somme : 250.00 €
 - o Les Petits Poneys : 250.00 €
 - o Les Papillons blancs : 150.00 €

Voté à l'unanimité.

6/ Approbation du Budget 2021 :

Le budget est présenté équilibré en Dépenses et Recettes,

- FONCTIONNEMENT : 447 776.00 €
- INVESTISSEMENTS : 543 062.00 €

L'effacement de réseaux est très coûteux, opération débutée sur la commune il y a environ 25 ans avec des subventions accordées à 80 %.

Le changement des candélabres sera à prévoir dans quelques années.

La stratégie adoptée par l'équipe qui a travaillé sur le budget s'articule autour de différents points :

- la vélo route a pris un virage accélérateur avec le plan de relance ce qui engendre des coûts d'accompagnement de cette opération. S'en suit la promotion des liaisons douces, ainsi que la liaison avec RUE. Il s'agit là de sujets très importants attendus depuis longtemps.

- meilleure sécurité routière par l'aménagement du carrefour de la Haie Penée et la gestion du stationnement de l'accès à la mer

- Entretien de la voirie communal (Rue de Monchaux, chemin des bergers et ...)

- Effacement de réseaux (impasse des Garennes)

- Entretien des bâtiments communaux notamment le clocher de l'Eglise. Les toitures de la salle communale et de la mairie ne sont pas encore pour tout de suite. L'étude est notamment faite d'allier la rénovation des toitures à l'installation de panneaux solaires.

- Aménagement de l'extension du cimetière

- Diminution empreinte carbone notamment par l'installation des LED

- Amélioration de la vie sociale avec notamment l'investissement dans un défibrillateur

- Amélioration vie communale avec l'amélioration des espaces verts.

A noter que la commune n'a à ce jour que peu de dettes, d'où l'idée de réemprunter.

Une vision sur 5 ans a été réalisé afin d'anticiper au mieux le projet du conseil tout en gardant une sécurité d'aléa. Ce travail a permis d'obtenir un travail complet en adéquation avec les souhaits du nouveau conseil.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le Budget 2021 comme présenté ci-dessus équilibré Dépenses et Recettes,
 - o FONCTIONNEMENT : 447 776.00 €
 - o INVESTISSEMENTS : 543 062.00 €
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

7/ Questions diverses :

Madame GOUESBIER :

- Est-il possible de mettre les comptes rendus de réunion sur le site de la commune ?
 - o Oui une fois le compte rendu signé par le Conseil Municipal
- Le recensement des adresses pour la fibre est-il fait ?
 - o Non il faut quelqu'un pour aider Sébastien, à prévoir.

Monsieur GOUESBIER :

- Un appel du SDIS hier à 17 heures 30 pour la vaccination aujourd'hui à Fort Mahon.
 - o Publication sur le site facebook mais un manque de temps pour prévenir tous les habitants
- L'enrobé à froid fourni par la communauté de communes sera livré fin mai. Pour boucher les trous qui deviennent important, je me suis renseigné auprès d'une connaissance et a proposé de nous dépanner. L'enrobé est donc arrivé.

Monsieur DEFOSSE :

- La réunion hier matin sur la cloche était très intéressant. Pour résumer, si la cloche sonne à grande envolée, c'est dangereux, le beffroi est fixé sur le clocher directement ce qui fait bouger la charpente.
 - o C'est pourquoi, il est prévu d'installer la fausse volée (marteau fixé en bas de la cloche)
 - o la cloche fait 440 kg et en balançant elle peut faire jusqu'à 1 tonne.

Monsieur FERON :

- Il y a une tôle au hangar de Monsieur DEVISME qui vole et la nuit c'est très bruyant.
 - o A voir avec Monsieur RIQUET s'il peut y remédier.

Séance levée à 20 heures 30

The image shows several handwritten signatures in black ink. There are approximately six distinct signatures, some of which are quite stylized and cursive. They are arranged in a loose, horizontal line across the middle of the page.